

S'ête nationale du 1^{er} juillet. Le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 30000 francs à l'attribution du

Ch XI Budget permisif de 1959, à la confection de colis fourrés enfants de Léudres sous les drapeaux en A.F.N et à l'achat de friandises pour les enfants des écoles.